

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_78

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE N°1 RELATIF AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2026

Le 1^{er} juin 2026, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 26 mai 2026

Étaient présents :

Mme Selma AKBAY, Mme Laëtitia BETEMPS, M. Roland CAGNIN, Mme Gina COCHET, M. Eric COUDURIER, M. Didier COULON, M. Umit EVREN, M. Fabrice GYSELINCK, M. Julien HAMAÏDE, Mme Kaouther HEMISSI, Mme Lydie MARTIN, M. Léandre MASSELINE, M. Joël MOUILLE, Mme Marie-Charline PASQUIER, Mme Fortunata PERRUET, Mme Mariane PERY, M. Ermine QUADRIO, M. Frédéric REMOND, Mme Delphine ROUSSEL, Mme Cristina SARAIVA, Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET, M. Eric WATTIER.

Étaient excusés :

M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à Mme Mariane PERY.
Mme Valérie FERRARINI a donné pouvoir à M. Léandre MASSELINE.
M. Michel GUIDO.
M. David LAGRANGE.
Mme Armandina PEREIRA.

Mme Fortunata PERRUET est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Mme Lydie MARTIN, adjointe chargée des finances, des ressources humaines et de la petite enfance

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2026_22 du 2 mars 2026 ayant adopté le projet du budget annexe de l'eau ;

Vu les documents financiers relatifs aux prévisions budgétaires du budget supplémentaire n°1 du budget annexe de l'eau (**annexe n°5**) ;

Vu la présentation du budget lors de la commission finances du 18 mai 2026 ;

Considérant la nécessité de voter un budget supplémentaire une fois le compte financier unique du budget annexe de l'eau reçu et voté ;

Considérant que la clôture du compte financier unique 2025 du budget annexe de l'eau dégage un excédent de fonctionnement de 444 169,67 €, dont 90 963,72 € sont affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 – autres réserves) ;

Considérant que la reprise de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002) est réduite du même montant (-90 963,72 €), réduisant ainsi le virement de fonctionnement vers l'investissement ;

Considérant que ce budget supplémentaire n'impacte pas les dépenses réelles d'investissement ni les dépenses réelles de fonctionnement ;

Considérant que l'équilibre des deux sections est maintenu, conformément aux règles de la comptabilité M57 ;

Mme Martin rappelle qu'un débat d'orientation budgétaire, présentant les grandes orientations de ce budget, a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 9 février 2026.

Elle présente ensuite, par chapitre, le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2026 et donne toutes les explications souhaitées en complément des documents financiers ainsi que la note de synthèse transmis à chaque conseiller avec la convocation.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Objet	Budget Initial 2026	Budget Supplémentaire	Total BP + BS
Excédent de fonctionnement reporté (002)	444 169,67 €	-90 963,72 €	353 205,95 €
Ventes de produits / prestations (70)	230 698,14 €	0,00 €	230 698,14 €
Opérations d'ordre (042)	2 742,47 €	0,00 €	2 742,47 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	677 610,28 €	-90 963,72 €	586 646,56 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Objet	Budget Initial 2026	Budget Supplémentaire	Total BP + BS
Charges à caractère général (011)	123 500,00 €	0,00 €	123 500,00 €
Charges de personnel (012)	34 957,00 €	0,00 €	34 957,00 €
Virement section investissement (023)	432 941,96 €	-90 963,72 €	341 978,24 €
Opérations d'ordre (042)	86 211,32 €	0,00 €	86 211,32 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	677 610,28 €	-90 963,72 €	586 646,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Objet	Budget Initial 2026	Budget Supplémentaire	Total BP + BS
Solde d'exécution investissement reporté (001)	39 941,48 €	0,00 €	39 941,48 €
Autres réserves – affectation résultat (1068)	0,00 €	90 963,72 €	90 963,72 €
Subventions d'investissement (13)	356 600,00 €	0,00 €	356 600,00 €
Virement section exploitation (021)	432 941,96 €	-90 963,72 €	341 978,24 €
Opérations d'ordre (040)	86 211,32 €	0,00 €	86 211,32 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	915 694,76 €	0,00 €	915 694,76 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Objet	Budget Initial 2026	Budget Supplémentaire	Total BP + BS
Immobilisations incorporelles (20)	109 595,00 €	0,00 €	109 595,00 €
Immobilisations corporelles (21)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Immobilisations en cours – 2315 (23)	801 357,29 €	0,00 €	801 357,29 €
Opérations d'ordre (040)	2 742,47 €	0,00 €	2 742,47 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	915 694,76 €	0,00 €	915 694,76 €

Mme Martin propose enfin qu'il soit procédé pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement à un vote par chapitres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité (26 voix), décide :

⇒ d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe de l'eau, tel que présenté.

Le Secrétaire de séance



Fortunata PERRUET

Le Maire



Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire » - 4 JUIN 2026
Télétransmis le : _____

Notifié par mise en ligne le : _____

Le directeur général des services

